BOISSY TENNIS CLUB - RCS 347 588 428000 24 APE 926 C
Stade Marcel LAVEAU - Rue de Valenton
94450 LIMEIL BREVANNES
Tél : 01 56 73 11 88 - email : boissytennisclub@free.fr - Site : boissytennisclub.com

E-reserve - La réservation par Internet Exclusivement réservé au Membres du BTC Mode d'emploi

La réservation des heures de jeu de Tennis pour les membres du BOISSY TENNIS CLUB s'effectue par Internet selon les modalités décrites ci-après.

Toutefois pour ceux qui n'auraient pas la possibilité temporaire ou permanente de se connecter à Internet, la réservation par téléphone auprès des Agents municipaux reste opérationnelle.

I Règles générales

La réservation d'un court se fait par Internet de préférence, ou par téléphone ou sur place auprès de l'Agent Municipal sans priorité particulière pour l'un ou l'autre de ces modes.

Les réservations prises par téléphone ou sur place auprès de l'Agent Municipal sont faites directement sur le site e-reserve. Les réservations notées sur le planning papier des Agents non validée sur le Site e-reserve ne sont pas opposables à un membre qui aurait réservé par Internet.

C'est le planning de réservation e-reserve qui fait foi en cas de contestation

Les horaires de présence des agents municipaux chargés des réservations sont affichés dans le hall d'accueil du Club. Ils peuvent faire l'objet de modifications après concertation avec le Service des Sports de la Ville.

La réservation s'effectue par période hebdomadaire qui commence le lundi à midi et s'achève le dimanche soir. Les réservations peuvent se faire à partir du vendredi 9 heures pour la semaine qui débute le lundi suivant.

On ne peut réserver qu'une seule tranche horaire à la fois. Une autre heure de jeu peut être réservée si les deux conditions ci-dessous sont réunies :
- un court est disponible,
- l'heure de jeu précédente est achevée.

A noter que l'on peut réserver une heure de jeu le jour même y compris si l'on a déjà une réservation d'enregistrée ultérieurement.

En cas d'empêchement pour quelle que raison que se soit et avant le début de l'heure réservée, le joueur indisponible doit annuler sa réservation soit par INTERNET soit auprès de l'agent municipal chargé des réservations. En cas de manquement répété à cette obligation le droit de réservation, donc d'accès aux courts, peut être suspendu.

Invités
Chaque membre du Club à la possibilité d'invité des joueurs non inscrit au Club.

Cependant, pour bénéficier de cet avantage, le membre du Club doit :
- effectuer la réservation par téléphone auprès des agents municipaux,
- acquitter un droit d'entrée auprès de l'agent municipal avant de pénétrer sur le court

Ce droit d'entrée est fixé chaque année par le Service des Sports de la Ville et permet notamment à l'invité, s'il n'est pas licencié, de bénéficier des garanties des dommages subits ou causés par lui dans le cadre des Assurances souscrites par la Mairie de Boissy St Léger.

Toute réservation effectuée sous couvert de la présence d'un invité fait l'objet du paiement du droit d'entrée même si finalement l'invité est remplacé par un membre du Club.

L'agent Municipal doit vous remettre obligatoirement la preuve de ce paiement.

Courts extérieurs
L'utilisation des courts extérieurs dépend du temps. De ce fait, les réservations s'effectuent le jour même ou au plus tôt la veille. Si le temps ne permet plus l'accès aux courts extérieurs les personnes ayant réservé peuvent jouer à l'intérieur si et seulement si un court est libre.

Réservations exceptionnelles
Les courts peuvent faire l'objet de réservations exceptionnelles notamment pour permettre le déroulement :

- des cours dispensés dans le cadre de l'école de tennis,
- des rencontres de championnat inter clubs,
- du ou des tournois internes,
- des manifestations diverses organisées au BTC,
- et plus généralement à la diligence du Comité Directeur ou du Service des Sports de la Ville en cas de nécessité.

Les indisponibilités des courts sont mentionnées sur e-reserve.

Retard ou absence
Tout court non occupé 15 minutes après le début de l'heure de réservation est considéré comme disponible.
Le droit d'entrée invité reste dû le cas échéant.

II e-reserve – L'écran d'accueil

E-reserve est un logiciel de réservation des courts par Internet développé par la Sté MITECH pour et financé par le BTC.

L'accès à **e-reserve** n'est autorisé :

- qu'à partir du nouveau site Internet du BTC à l'adresse www.club.fft.fr/boissytennisclub
- qu'aux membres du Club à jour de leur cotisation et disposant d'une adresse email

Sur la page d'accueil du site du BTC - *cf - Image N°1- page 3 du présent guide* - sur la gauche de l'écran figurent les rubriques du site.

Accueil
Mon Club
La Vie du Club
Le Club… mais encore
Réservation des courts
Réservation des courts

- e-reserve
- Règlement

En cliquant sur e-reserve vous avez accès à la page contenant le lien avec le site de réservation- *cf Image N°2- page 4 du présent guide* : cliquez sur ce lien et vous accédez au site e-reserve –*cf Image N°3 - page 5 du présent guide*

Image n° 1 Page d'accueil du Site du Boissy Tennis Club

Image n°2 Page contenant l'adresse de connexion à e-reserve

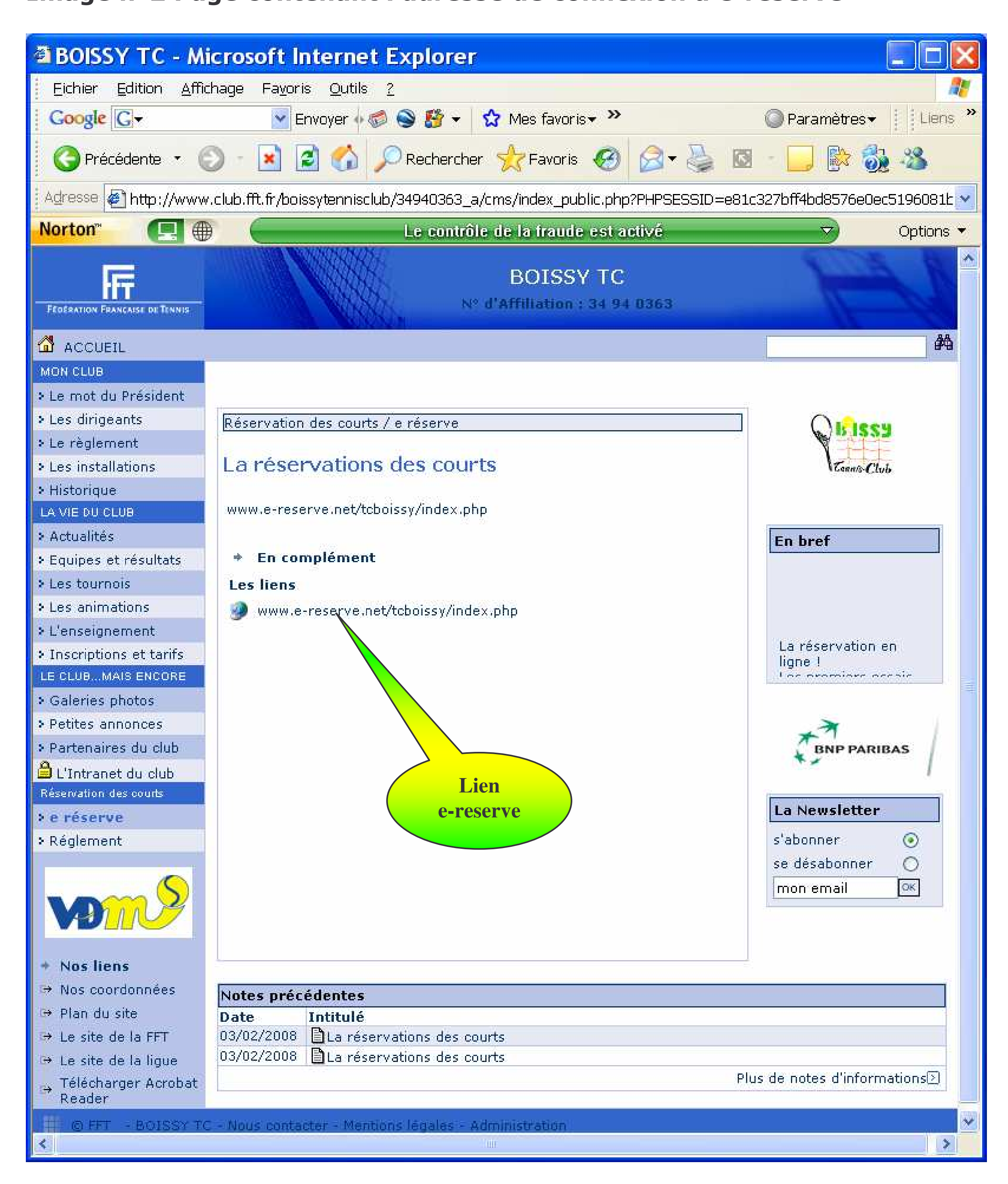
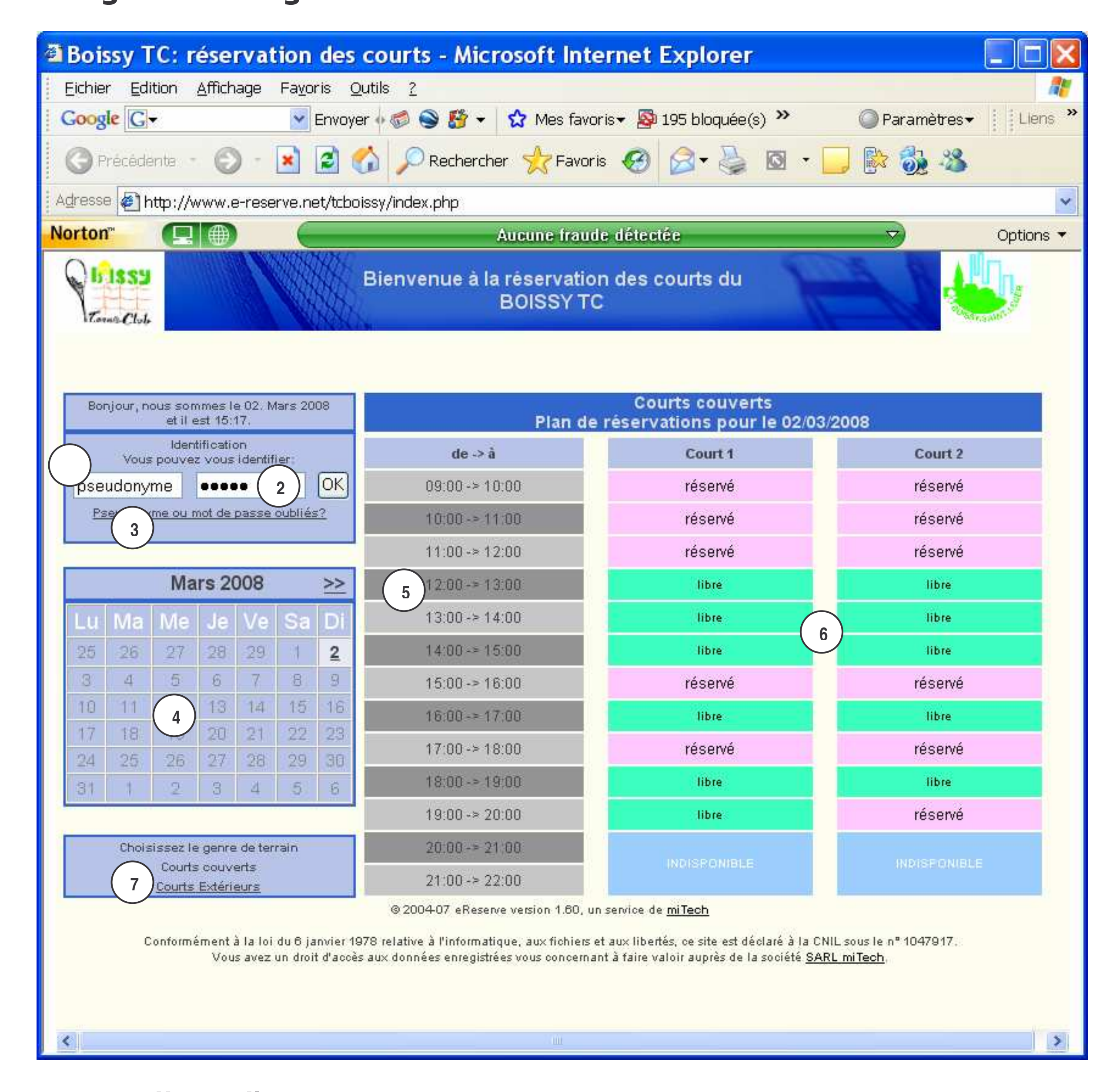


Image n° 3 : Page d'accueil e-reserve



La page d'accueil e-reserve propose :

- ***Point 1* - Une zone de saisie de votre pseudonyme**
- ***Point 2* - Une zone de saisie de votre mot de passe**
- ***Point 3* - Un lien vous permettant de récupérer votre mot de passe oublié**
- ***Point 4* - Un calendrier** avec des zones de date de trois couleurs différentes
  - Bleu ciel : dates inaccessibles,
  - Bleu foncé : dates accessibles du vendredi au dimanche en 8 – attention en fin de mois la fin d'une semaine peut se trouver sur l'écran représentant le mois suivant,
  - Blanc : date du jour ou date choisie pour votre réservation

- ***Point 5-* Les plages horaires** matérialisées heure par heure,
- ***Point 6 -* Les plages « libres », « réservées », « indisponibles »** ou autres pour chaque court,
- ***Point 7 -* Le lien vers les courts extérieurs ou intérieurs**,

Les plages libres
Sont les plages accessibles à la réservation. Ces plages libres sont mentionnées de 2 manières à l'écran :

- Libre : se sont des plages qui sont restées libres mais qui ne sont plus accessibles car les heures de jeu sont dépassées,

ou

- **Libre : L'heure de jeu peut être réservée.** Le trait de soulignement matérialise une plage accessible, cliquez sur le mot « **libre** » pour accéder à l'écran de réservation

Les plages réservées
Par définition ne sont plus accessibles. En déplaçant le curseur de votre souris sur les plages réservées apparaissent les motifs de réservation.

Les plages indisponibles
Se sont les indisponibilités liées à :

- l'entretien des courts couverts le lundi matin,
- la fermeture des courts pour intempéries,
- La fermeture des courts les samedi et dimanche avant 22 heures
- Etc.

Les plages réservées pour un autre motif
Ce sont les réservations pour

- L'école de tennis,
- Les compétitions,
- Les animations,

Le libellé précise le motif de la réservation.

III e-reserve – Se connecter pour la première fois

Vous avez reçu par mail un mot de passe de démarrage.

Etape 1 - Saisir votre pseudonyme dans la zone pseudonyme. Il est composé des 3 premières lettres de votre prénom et des 4 premières de votre nom

Ex :
Annick LEBLANC => ANNLEBL
Jean-François POCARD = JEAPOCA
Van Iem NGUYEN => VANNGUY

Exception
Van TOAN NGUYEN =>VANNGU9 car il y a déjà un pseudo existant avec les mêmes lettres – Dans ce cas contactez le secrétariat du club tel 01 56 73 11 88 ou boissytennisclub@free.fr pour obtenir votre pseudonyme.

Etape 2 – Saisir le mot de passe de lancement et cliquez sur **« Ok »**

IV e-reserve – Votre écran pour réserver

Vous accédez à une nouvelle fenêtre - *cf - image n°4 page 8 du présent guide* - avec les rubriques suivantes

- ***Point 1* - Modification du mot de passe**
  Nous vous conseillons de changer immédiatement votre mot de passe de lancement par votre propre mot de passe,

- ***Point 2* - Modification du courriel**
  En cas de changement d'adresse mail vous pouvez mettre à jour directement votre profil et saisir votre nouvelle adresse de courriel,

- ***Point 3* -Gérer mes favoris**
  Mettre en favoris vos partenaires habituels pour des saisies ultérieures plus aisées dans le cadre de la procédure de réservation,

- ***Point 4*- Liste de mes réservations**
  Permet de visualiser immédiatement mes réservations

- ***Point 5* -Modifier mon profil partenaire**
  Permet de me définir dans le cadre d'une recherche de partenaire pour jouer avec d'autres membres du Club autres que mes partenaires habituels.

  Attention : les mentions de cette rubrique sont visibles par les autres membres du club

- ***Point 6*- Consulter les petites annonces**
  Visualiser les annonces passées par les membres du club.

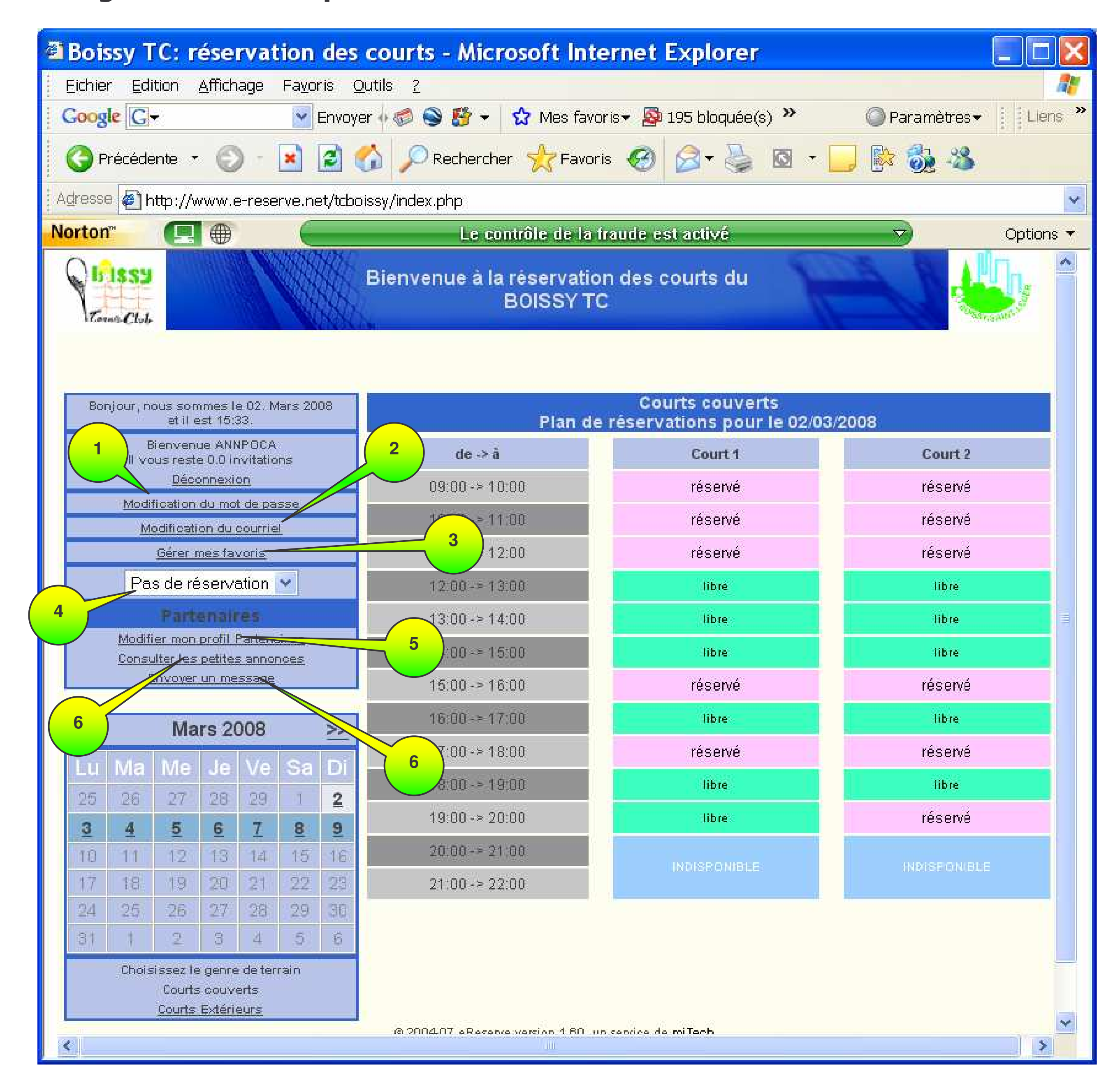
  Attention : les mentions de cette rubrique sont visibles par les autres membres du club

  Ces annonces sont contrôlées par l'administrateur du site et peuvent être retirées si leur caractère est douteux, injurieux, licencieux…
  En cas de récidive le Membre du Club pourra faire l'objet de poursuites.

- ***Point 7*- Envoyer un message**

  Permet d'envoyer un message aux membres du club dans le cadre de la recherche d'un partenaire

Image n° 4 Ecran après identification

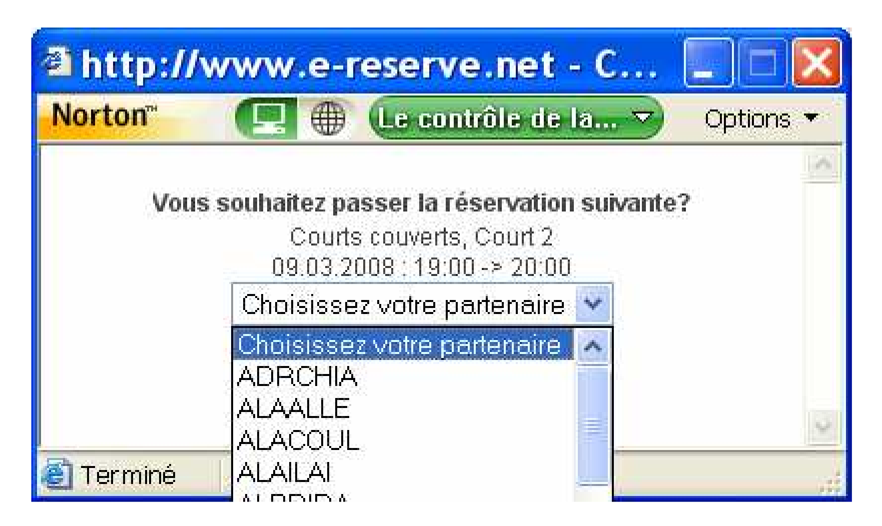


IV e-reserve – Comment Réserver ?

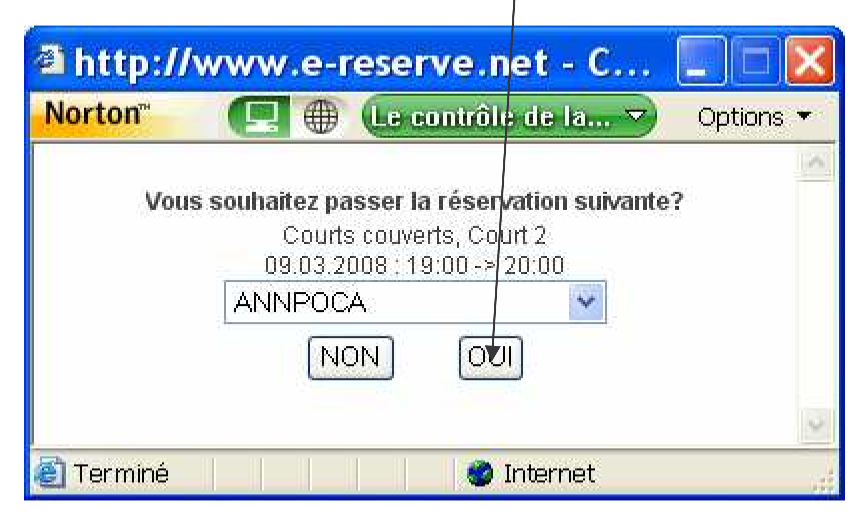
Etape 1 : choisissez le jour où vous voulez jouer
Etape 2 : choisissez le court sur lequel vous voulez jouer,
Etape 3 : choisissez la plage horaire à laquelle vous souhaitez jouer
Etape 4 : cliquez sur le lien « **libre** »choisi
Etape 5 : la fenêtre suivante apparaît



Etape 6 : choisissez le pseudo de votre partenaire. Pour respecter les règle édictées par la *CNIL* ***(Commission Nationale Informatiques et Libertés)*** les noms des membres du club n'apparaissent pas en clair pour retrouver votre partenaire vous devez connaître son pseudonyme (trois première lettres de son prénom associées aux quatre première de sont nom). En cas de doute demandez lui son pseudo puis mettez-le en favoris.



Etape 7 : Validez votre choix en cliquant sur « **oui** »



Si vous ou votre partenaire n'avez pas de réservation en cours, cette réservation sera prise en compte. Dans le cas contraire le message suivant s'affichera :

**« Vous avez déjà une réservation enregistrée dans le système
Votre demande ne peut pas être prise en compte »**
ou
**« Le partenaire désigné a déjà une réservation enregistrée dans le système.
Votre demande ne peut pas être prise en compte »**

Si la réservation est prise en compte, la plage horaire change de couleur, devient « rose » et s'affiche « **réservé** » comme indiqué de 15 :.00 ->16 :00 dans l'exemple ci dessous

de -> à	Court 1
09:00 -> 10:00	réservé
10:00 -> 11:00	réservé
11:00 -> 12:00	libre
12:00 -> 13:00	libre
13:00 -> 14:00	libre
14:00 -> 15:00	libre
15:00 -> 16:00	réservé
16:00 -> 17:00	libre
17:00 -> 18:00	libre
18:00 -> 19:00	libre
19:00 -> 20:00	libre
20:00 -> 21:00	libre
21:00 -> 22:00	INDISPONIBLE

Le libellé « **réservé** » souligné signifie qu'en tant que propriétaire de la réservation vous pouvez l'annuler en cliquant sur le lien.

V Utilisation du système e-reserve : ce qu'il faut savoir

- **La validation d'une réservation déclenche automatiquement l'envoi d'un mail de confirmation aux deux partenaires,**

- **Si vous souhaitez annuler une réservation, seul le membre du Club qui a validé la réservation peut l'annuler. Si votre partenaire décommande la partie il doit vous le faire savoir par courriel ou téléphone afin que vous puissiez l'annuler,**

- **L'accès à e-reserve par un joueur peut lui être interdit en cas d'utilisation ou de tentative d'utilisation frauduleuse. La sanction pour ce joueur peut aller jusqu'à la radiation du Club.**
  Exemples non exhaustifs d'une utilisation frauduleuse du système:

  - ***le fait de réserver avec un joueur qui ne se présentera pas le jour convenu pour vous affranchir des règles générales de la réservation qui dispose que l'on ne peut réserver qu'après achèvement de l'heure précédemment réservée,***
  - ***Le fait de communiquer son pseudo et son mot de passe à un tiers pour qu'il réserve et joue à votre place,***

- **En cas d'utilisation frauduleuse et du non respect du présent règlement, le Comité Directeur du Club peut également demander la comparution du Membre du Club devant la Commission des Litiges de la Ligue Fédérale conformément aux dispositions du Titre Quatrième des Règlements Administratifs de la FFT .**

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous avez le droit de demander communication, rectification ou suppressions des données vous concernant contenues dans nos fichiers.

